



# Journée d'étude - Renouveler le regard sur les enjeux d'intégration sociale

22 mars 2015

## Atelier 3 – Laïcité ? Fait religieux ? Des atouts ou des freins pour l'intégration sociale...

L'atelier était animé par **Bruno MICHON**, administrateur de l'ORIV.

**Saliou FAYE** (Imam et éducateur, Association Eveil Meinau) et **Faïza GUÉLAMINE** (Sociologue, Responsable de formation, Association nationale des cadres du social) en étaient les personnes ressources.

*Cette note reprend, synthétiquement, les échanges qui ont eu lieu au cours de l'atelier ainsi que la présentation qui en a été faite en début d'après-midi en séance plénière.*

En introduction, quatre questionnements ont été posés aux participants afin d'amorcer la discussion :

- La religion est conçue comme une ressource pour l'individu mais est parfois perçue comme un repli. Peut-on s'appuyer en tant que professionnel sur les religions ?
- La laïcité a-t-elle pour objectif d'émanciper l'individu de l'emprise du religieux ou au contraire de protéger l'individu ? Qui définit une pratique non laïque ?
- Comment travailler sur les questions de radicalité ?
- Question des espaces. Quelle laïcité pour quel espace ? Quel espace pour le fait religieux ? Laïcité et règlements différents selon les espaces.

Dans un premier temps, les participants à cet atelier se sont beaucoup focalisés autour de la sémantique liée à la notion même de laïcité : Qu'est-ce que la laïcité ? N'y a-t-il pas nécessité de donner une définition de la laïcité ? Quel est le registre historique de la laïcité ? A quelles conceptions juridique et politique des rapports des uns et des autres la définition de la laïcité renvoie-t-elle ?

Des échanges, il ressort que :

- La laïcité est vue comme le fruit de toute une histoire qui a démarré à la Révolution française.
- La République se structure sur trois grands principes desquels découle la laïcité.
- La laïcité règle les rapports entre le politique et la sphère religieuse, ce n'est pas une valeur. C'est un principe politique qui limite la prégnance du religieux mais surtout permet la coexistence du religieux et du politique.
- Il y a une méconnaissance des aspects juridiques de la laïcité mais aussi des aspects historiques et idéologiques.
- La laïcité permet de protéger la liberté de conscience de chacun, la liberté de croire ou de ne pas croire.
- La laïcité est un espace pour protéger les personnes.

Pour les participants, des problèmes se posent de plus en plus ces dernières années au nom de la laïcité. Ces derniers résulteraient d'une confusion entre laïcité et fait religieux.

Par ailleurs, d'une part on assiste à des dérives sectaires et d'autre part à une utilisation du terme laïcité, comme support de comportements « anti - religieux ».

Plus globalement, la laïcité est brandie par certains comme une arme contre l'islam. Il y a une utilisation politique de la religion.

Ces constats ont amené les participants à plaider pour une « pédagogie de la laïcité ». La formation des professionnels au contenu de la notion juridique de la laïcité est nécessaire.

Une définition de la laïcité a été proposée au groupe. La laïcité est définie comme « le principe de gestion des relations entre l'Etat et les institutions religieuses ». Ces relations sont régies, selon Jean Baubérot, par deux principes et deux moyens.

- Les deux principes sont celui de la liberté de conscience (le droit de choisir la croyance que l'on veut ou de n'en choisir aucune) et celui d'égalité entre tous les membres de la société (garantie de ne pas être traité différemment par la puissance publique en fonction de sa croyance).
- La séparation des religions et de l'Etat, d'une part, et la neutralité de la puissance publique d'autre part, sont les moyens visant à garantir ces principes.

Cette définition de la laïcité ne règle pas pour autant les questionnements. Ainsi les participants ont témoigné de la manière dont ils faisaient vivre la laïcité dans leur association, leur quartier, leur vie quotidienne, dans d'autres pays que la France.

Ces témoignages ont amené notamment à évoquer la place de l'islam dans la société française. Il a été question des stigmatisations autour de l'islam mais également de la difficulté à vivre-ensemble face à une visibilité qui peut heurter parfois (exemple des femmes voilées).

Dans les pratiques, in fine, le plus souvent, le mode de vivre-ensemble se réfère à un certain nombre de principes, qui ne sont pas forcément mobilisés explicitement, comme celui de la laïcité.

L'atelier s'est terminé sur la conviction que dépasser les clivages, qui apparaissent dans les discours et dans les relations des uns avec les autres, passe nécessairement par la reconnaissance de l'Autre. C'est la condition sine qua non pour mettre en place les conditions permettant d'éventuels compromis.

Lors de situations conflictuelles, faire participer les personnes à la manière dont elles peuvent, par elles-mêmes, sortir des antagonismes, peut être une piste de travail. Pour les participants, il s'agit de faire confiance au bon sens, au pragmatisme, de s'inspirer de ce qui se passe ailleurs tout en respectant le cadre juridique.